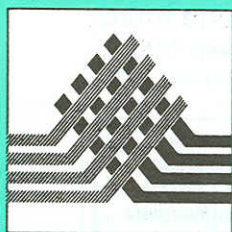


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 145 - OCTOBRE 1989

## LES EMPLOIS TEMPORAIRES EN 1987

En 10 ans, de 1977 à 1987, la proportion de salariés sous contrat à durée déterminée a presque triplé, celle des intérimaires est restée stable. La reprise de l'activité économique et l'assouplissement de la réglementation sur le travail temporaire se conjuguent pour favoriser le recours à ces formes d'emploi : leur utilisation tend à se diffuser parmi les établissements, notamment les petits.

### Augmentation sensible de la part des salariés sous contrat à durée déterminée.

La proportion de salariés sous contrat à durée déterminée a presque triplé en 10 ans : ils représentaient en 1977 1,4% des salariés, ils sont 3,8% en 1987, dont près d'un tiers sont des jeunes en emploi d'insertion professionnelle.

Proportion de salariés sous contrat à durée déterminée parmi l'ensemble des salariés *En %*

Établissements occupant :	A la date du 15 avril :			
	1977	1980	1983	1987
de 10 à 49 salariés . . . . .	1,2	3,0	2,2	4,2
de 50 à 199 salariés . . . . .	1,7	3,7	2,7	4,6
de 200 à 499 salariés . . . . .	1,9	3,6	2,5	3,9
500 salariés et plus . . . . .	1,2	2,2	1,6	2,4
Ensemble . . . . .	1,4	3,0	2,3	3,8

Durée moyenne d'emploi des C.D.D. *En semaines*

Établissements occupant :	1982	1986
de 10 à 49 salariés . . . . .	13,3	14,9
de 50 à 199 salariés . . . . .	11,8	13,2
de 200 à 499 salariés . . . . .	11,5	12,7
500 salariés et plus . . . . .	11,7	12,8
Ensemble . . . . .	12,1	13,6

L'évolution rapide, stoppée par les ordonnances de 1982 reprend et s'accompagne d'un allongement de la durée moyenne des contrats : en 1982 (première année où cette information est disponible) la durée moyenne était de 12,1 semaines, elle est en 1986 de 13,6 semaines.



**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

## Diffusion du recours aux salariés sous contrat à durée déterminée parmi les établissements notamment les petits.

La progression du taux d'utilisation des contrats à durée déterminée est due davantage à la multiplication du nombre d'établissements qui y ont recours qu'à une variation du taux d'utilisation pour les établissements utilisateurs — au 15 avril 1977, 12% des établissements y font appel, plus de la moitié au 15 avril 1987.

Le recours aux contrats à durée déterminée

En %

Établissements occupant :	Proportion d'établissements utilisateurs à la date du 15 avril :				Proportion de salariés sous CDD parmi les seuls établissements utilisateurs à la date du 15 avril :			
	1977	1980	1983	1987	1977	1980	1983	1987
de 10 à 49 salariés . . . . .	8,1	20,9	24,8	45,6	9,5	n. d.	n. d.	8,3
de 50 à 199 salariés . . . . .	22,1	44,5	52,5	71,1	6,1	n. d.	n. d.	6,1
de 200 à 499 salariés . . . . .	38,4	65,0	70,4	80,9	4,4	n. d.	n. d.	4,7
500 salariés et plus . . . . .	47,5	74,8	74,8	83,3	2,3	n. d.	n. d.	2,7
Ensemble . . . . .	12,0	27,0	30,6	50,7	4,3	5,4	n. d.	5,4
n. d. — Non disponible.								

La part des salariés sous CDD parmi les salariés des seuls établissements utilisateurs progresse nettement moins (4,3% en 1977, 5,4% en 1987) que la part des titulaires de CDD dans l'ensemble des salariés. Ce phénomène est particulièrement significatif dans les petits établissements : sur l'ensemble des salariés la part de salariés sous CDD a progressé de 1,2% à 4,2%, alors que dans les seuls établissements utilisateurs ce taux a baissé de 9,5% à 8,3%. Mais à l'inverse l'emploi de CDD s'est considérablement diffusé parmi ces établissements : seulement 8,1% d'entre eux avaient recours à cette forme de travail en 1977, 45,6% en 1987.

En conséquence la part des salariés sous contrat à durée déterminée parmi les salariés des petits établissements dépasse celle constatée dans les établissements de taille moyenne (de 200 à 499 salariés). C'est aussi dans les petits établissements que la durée moyenne des contrats a le plus augmenté passant de 13,3 semaines en 1983 à 14,9 semaines en 1987.

## Moindre progression du travail intérimaire jusqu'en 1987.

En 1987 la proportion d'intérimaires dans l'ensemble des salariés retrouve le niveau de 1977 (1,1%) : entre ces deux dates, l'évolution de la conjoncture, ainsi que les ordonnances de 1982 ont provoqué un recul du recours à cette forme d'emploi amplifié par la crise économique. La proportion d'établissements utilisateurs a moins progressé que dans le cas des CDD puisque 12% des établissements ont recours à l'intérim en 1987 contre 7,9% en 1977.

Proportion de salariés intérimaires parmi l'ensemble des salariés

En %

Établissements occupant :	A la date du 15 avril :			
	1977	1980	1983	1987
de 10 à 49 salariés . . . . .	0,7	1,2	0,5	0,7
de 50 à 199 salariés . . . . .	1,2	1,6	0,9	1,3
de 200 à 499 salariés . . . . .	1,1	1,9	1,2	1,5
500 salariés et plus . . . . .	1,4	1,8	1,2	1,3
Ensemble . . . . .	1,1	1,6	0,9	1,1

Le recours au travail intérimaire

En %

Établissements occupant :	Proportion d'établissements utilisateurs à la date du 15 avril :				Proportion d'intérimaires parmi les seuls établissements utilisateurs à la date du 15 avril :			
	1977	1980	1983	1987	1977	1980	1983	1987
de 10 à 49 salariés . . . . .	5,0	8,1	5,1	8,3	7,5	n. d.	n. d.	6,5
de 50 à 199 salariés . . . . .	13,9	22,6	19,5	24,1	6,6	n. d.	n. d.	4,7
de 200 à 499 salariés . . . . .	26,7	39,8	38,6	41,5	3,6	n. d.	n. d.	3,4
500 salariés et plus . . . . .	44,7	59,3	63,0	59,6	2,5	n. d.	n. d.	1,0
Ensemble . . . . .	7,9	12,3	8,7	12,0	3,8	4,1	n. d.	3,4
n. d. — Non disponible.								

Seule la légère augmentation du nombre d'établissements utilisateurs semble donc permettre au taux d'intérim de se maintenir. En effet, sur les seuls établissements utilisateurs, le pourcentage de salariés intérimaires baisse de 3,8% à 3,4% sur la période.

Parallèlement la durée moyenne des missions continue de diminuer : elle est passée de 5,6 semaines en 1979 à 3,5 semaines en 1982 et 3,0 semaines en 1986.

#### Durée moyenne d'emploi des intérimaires

En semaines

Établissements occupant :	1982	1986
de 10 à 49 salariés . . . . .	3,1	2,7
de 50 à 199 salariés . . . . .	3,1	2,8
de 200 à 499 salariés . . . . .	3,6	3,0
500 salariés et plus . . . . .	4,4	3,8
Ensemble . . . . .	3,5	3,0

L'observation des résultats selon la taille des établissements confirme cette relative stabilité. A la différence des contrats à durée déterminée, c'est dans les petits établissements que la part des intérimaires est la plus faible (0,7% en 1987 comme en 1977).

On peut toutefois constater une légère progression de l'intérim dans les établissements de 50 à 199 salariés. Les grands établissements sont moins nombreux en 1987 qu'en 1983 à y recourir.

#### L'importance du bâtiment et des travaux publics.

Les industries agro-alimentaires, le commerce alimentaire (gros et détail), les hôtels-café-restaurants, et les services marchands rendus aux particuliers ont un usage du travail précaire plus important encore que le bâtiment.

Toutefois, comparé aux autres grands secteurs d'activité, le bâtiment et les travaux publics est celui qui a le plus recours au travail précaire : 6% des personnes qu'il employait, en 1987, étaient en CDD ou en mission d'intérim.

#### Proportion de travail précaire par grand secteur

En %

Secteurs d'activité	Salariés sous CDD		Intérimaires		Salariés sous CDD et intérimaires	
	1983	1987	1983	1987	1983	1987
Industrie . . . . .	1,9	3,1	1,1	1,4	3,0	4,5
Bâtiment, travaux publics . . . . .	1,6	3,5	0,9	2,5	2,5	6,0
Commerces et transports . . . . .	2,9	4,1	0,6	0,5	3,5	4,6
Services . . . . .	2,9	4,6	0,6	0,6	3,5	5,2
Ensemble . . . . .	2,3	3,8	0,9	1,1	3,2	4,9

Le regain d'activité que connaît ce secteur après une longue période difficile va de pair avec une progression importante du recours au travail précaire : depuis 1983 la part des intérimaires a presque triplé passant de 0,9% à 2,5%, et celle des salariés sous contrat à durée déterminée a doublé (1,6% en 1983, 3,5% en 1987). Parallèlement la proportion d'établissements utilisateurs, notamment parmi les petits, a considérablement augmenté : 14,9% des établissements de 10 à 49 salariés ont recours à l'intérim en 1987 contre 4,8% en 1983, 41,7% utilisent des CDD contre 16,6% en 1983. On peut donc penser que la légère progression de l'emploi constatée début 1987 s'est faite pour l'essentiel par l'embauche de salariés sous statut précaire.

#### Les emplois précaires restent des emplois non qualifiés...

Le poids de l'emploi précaire reste plus fort dans les catégories non qualifiées. Parmi les ouvriers non qualifiés, 7,2% sont, en 1987, sous contrat à durée déterminée et 2,7% sont des intérimaires.

#### Proportion de travail précaire selon la qualification

En %

Qualifications	Salariés sous CDD				Salariés intérimaires			
	1977	1980	1983	1987	1977	1980	1983	1987
Ouvriers non qualifiés . . . . .	—	5,3	4,6	7,2	—	3,1	2,0	2,7
Ouvriers qualifiés . . . . .	—	2,0	1,2	2,3	—	1,6	0,7	1,1
Ouvriers . . . . .	1,5	3,4	2,4	4,3	1,3	—	—	1,7
Employés . . . . .	—	4,0	3,4	5,5	—	1,4	0,9	1,0
AMT et Cadres . . . . .	—	1,0	0,5	0,9	—	0,4	0,1	0,2
ETAM et Cadres . . . . .	1,4	2,5	—	3,2	0,9	—	—	0,6
Ensemble . . . . .	1,4	3,0	2,3	3,8	1,1	1,6	0,9	1,1

... et sont rarement un moyen d'insertion dans l'entreprise.

Sur 1 000 embauches sur contrat à durée déterminée réalisées en 1986, 137 concernent des salariés embauchés préalablement sous contrat à durée déterminée, et 25 des personnes qui viennent d'effectuer une mission d'intérim. L'emploi précaire,

**Nombre d'embauches fermes faisant suite à un contrat à durée déterminée  
ou à une mission d'intérim sur 1.000 embauches réalisées**

Années	Embauches faisant suite à un CDD			Embauches faisant suite à une mission d'intérim		
	- 25 ans	+ 25 ans	Ensemble	- 25 ans	+ 25 ans	Ensemble
1982 .....	164	111	135	34	32	34
1986 .....	174	110	137	27	23	35

malgré son développement est donc rarement une étape pour intégrer durablement l'entreprise. Les intérimaires embauchés après une mission sont même moins nombreux en 1986 qu'en 1982. Il faut toutefois noter l'augmentation du nombre de jeunes embauchés suite à un CDD, liée aux emplois exonérés d'insertion professionnelle, qui ont permis d'améliorer l'intégration de certains jeunes dans les entreprises.

---

*Dans le cadre des enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), le Service des Études et de la Statistique (SES) procède régulièrement depuis 1977 à des enquêtes sur les emplois temporaires auprès des établissements de 10 salariés et plus.*

*Les résultats présentés ici proviennent de la dernière enquête réalisée en 1987. Celle-ci fournit d'une part, la proportion et la répartition des salariés sous contrat à durée déterminée et des intérimaires en poste le 15 avril selon la qualification et le sexe, d'autre part, la répartition des contrats et missions réalisés tout au long de l'année 1986 selon leur durée et la quantité de travail correspondant. En 1987 a été introduite une question supplémentaire sur l'emploi des jeunes.*

---